



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

**Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie
et de Réadaptation pour Handicapés (S.I. C.P.R.H.)**

Département de la Seine-et-Marne

Nombre de membres :En exercice : **68**

Qui ont pris part à la délibération : 43

Dont pouvoirs : 8

Date de la convocation : 9 novembre 2023

Date d'affichage : 20 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 15 novembre, à 19h31, le Comité syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAL CPRH, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au SICPRH – Domaine de la Grange au Bois à la salle de restauration, conformément au statut en vigueur, après convocation légale, sous la présidence de **M. CHEVALIER Luc**. Le quorum n'étant pas atteint lors de la réunion du 8 novembre 2023 suite à convocation faite le 16 octobre 2023, une deuxième convocation a été faite le 9 novembre, pour réunion le 15 novembre 2023.

Étaient présents : 35

M. MASSON Loïc suppléant de M. VIN Mouttabi, Mme AMALOU Isabelle suppléante de Mme BOURGOGNE Sandrine, Mme BEERNAERT Aude, M. VOISIN Claude, Mme SOUBIE-LLADO Marie, Mme LEGROS-WATERSCHOOT Corinne, Mme LAFFORGUE Nicole, Mme BRET-MEHINTO suppléante de Mme TABAI Samia, Mme RIBAILLE Catherine, Mme BOISSOT Colette, M. MAURY Philippe, Mme SAUNIER Nicole, M. LASSAU Cédric, Mme HERBIN Hélène, M. LASMIER Robert, Mme DESCROIX Patricia, M. CABARRUS Cécile, M. FLEURY Sébastien, M. GAUDEFROY Gérard, Mme MOKEDDEM Hanifa, Mme ZAHLAOUI Chantal, M. CURUTCHET François, M. ROBERT Claude, Mme COURET Ghyslaine, M. MONSCOURT Philippe, Mme SARR Mariétou, M. BEGUE Gérard, Mme JULIAN Patricia, Mme ROTOMBE Claudine, M. CHEVALIER Luc, M. ROBIN-LEROY Francis, M. PILGRAIN Hervé, Mme GREGOIRE Natacha, Mme BOCH Béatrice, M. DESFOUX Didier.

Étaient absents excusés : 15

Mme NGUYEN Khanh, Mme HAM Lavie, Mme RIOJA Virginia, M. RABASTE Brice, Mme TARTARE Martine, Mme DEVILLARD Joelle, Mme TOMAS Elodie, M. FATIS Stéphane, M. MACHADO Anthony, Mme LEHMANN Corinne, Mme DESCOUX Marie-Agnès, Mme COURTINE Elisabeth, Mme GUILLOSSOU Carine, Mme RICHARDSON Esther, M. COCHEZ Jean-Luc.

Étaient absents non excusés : 18

Mme LUCCHESI Elisabeth, Mme RODRIGUES Fatima, Mme BORIES Régine, Mme LECOLLE Sandrine, Mme DAGUERRE Martine, M. DELAPORTE Norbert, M. CHOFFARDET Pierre, Mme MAAH Monique, M. VERAX Jérôme, Mme CLERC Marie, M. LECLERE Nicolas, M. TEMPLIER Yvon, Mme JODIN Isabelle, Mme LAMRI Khadidja, M. VILLALBA-MOLERO Florent, M. LEBON Fabien, Mme BRUNET Stéphanie, M. TOUNSI Tony.

Procurations : 8

Mme RIOJA Virginia en faveur de Mme RIBAILLE Catherine, M. RABASTE Brice en faveur de Mme BOISSOT Colette, Mme TARTARE Martine en faveur de M. MASSON Loïc suppléant de M. VIN Mouttabi, M. FATIS Stéphane en faveur de Mme ROTOMBE Claudine, M. MACHADO Anthony en faveur de M. LASSAU Cédric, Mme DESCOUX Marie-Agnès en faveur de Mme DESCROIX Patricia, Mme COURTINE Elisabeth en faveur de M. CHEVALIER Luc, M. COCHEZ Jean-Luc en faveur de M. DESFOUX Didier.

Secrétaire de séance : M. DESFOUX Didier

SI-DEL-2023-14 Décision Modification n°1

Monsieur le Président expose :

La décision modificative budgétaire concerne 2 points :

1- L'abondement supplémentaire pour le terrain multisport.

En effet le budget initial et acté au BP2023 prévoyait 260 000 € TTC pour la réalisation du projet.

Le marché acté par la délibération SI-DEL-2023-13 est de 277 205,48 € TTC. Les crédits prévus au BP 2023 sont insuffisants sur l'Opération 22 - Domaine -Château, il est proposé de compléter avec des crédits disponibles sur l'opération 21-ESAT pour un montant de 7 165,28 €.

2- Engagement des audits de performances énergétiques

Le SICPRH envisage des audits énergétiques de ses bâtiments début 2024 afin de se mettre en conformité avec la réglementation d'ici 2030. Face à l'afflux des demandes et des obligations de performances énergétiques, le SICPRH souhaite se positionner le plus rapidement possible avec le prestataire sélectionné.

Les crédits à l'article 617 « études et recherches » étant insuffisants pour financer cette mission, il convient d'abonder l'article 617 au chapitre 11 avec chapitre 022 « dépenses imprévues » pour un montant de 39 808,80 €.

La décision modificative prendra la forme suivante :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Dépenses imprévues	022(022)	39 808,80	617(011)	39 808,80
Etudes et recherches				
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		39 808,80		39 808,80
OP : ESAT LA GRANGE AU BOIS - LAGNY		7 165,28		
Autres bâtiments publics (R)	213181(21 21	7 165,28		
OP : CHATEAU LA GRANGE AU BOIS -				7 165,28
Autres bâtiments publics (R)			213181(21 22	7 165,28
DEPENSES - INVESTISSEMENT		7 165,28		7 165,28

Ainsi exposé,

VU le Code Général des Collectivités, notamment les articles L.2311-1 à L.2311-3, L.2312-1 0 L.2312-4, L.2313-1 et suivants, L.5211-36,

VU la délibération SI-DEL-2023-03 du Comité syndical en date du 12 avril 2023 relative à l'approbation du budget primitif de l'exercice 2023 en cours d'exécution,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prévoir un ajustement des crédits budgétaires votés au budget primitif de l'année,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité syndical que l'organe délibérant a la faculté de modifier le budget du syndicat jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique.

En outre, le Comité syndical peut encore, jusqu'au 21 janvier de l'année suivante, apporter au budget les modifications permettant d'ajuster les crédits de fonctionnement, pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections ou entre les deux sections.

CONSIDERANT la nécessité d'un abondement supplémentaire pour le financement du terrain multisport,

CONSIDERANT la nécessité d'engager les audits de performances énergétiques des bâtiments propriété du SICPRH,

Après avoir **ENTENDU** Monsieur le Président,

Le **COMITÉ SYNDICAL, DECIDE, à l'unanimité :**

D'APPROUVER, la décision modificative n°1 telle que figurant dans le tableau ci-dessous.

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Dépenses imprévues	022(022)	39 808,80		
Etudes et recherches			617(011)	39 808,80
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		39 808,80		39 808,80
OP : ESAT LA GRANGE AU BOIS - LAGNY		7 165,28		
Autres bâtiments publics (R)	213181(21 21	7 165,28		
OP : CHATEAU LA GRANGE AU BOIS -				
Autres bâtiments publics (R)			213181(21 22	7 165,28
DEPENSES - INVESTISSEMENT		7 165,28		7 165,28

D'AUTORISER le Président à signer le document présenté à l'assemblée.

Monsieur le Président et monsieur le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

VOTANTS : 43

POUR : 43

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré en séance du 15 novembre 2023,

**Le Président,
Luc CHEVALIER**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.